



SOCOTEC BELGIUM ASBL

27/7

Nr 2/4/			
Rapport d'inspection - Installation électrique domesti	que BT / TI	BT existan	te
N° de rapport 23/M/100/109	•		
N° de rapport : 2.		1	
Type d'habitation : ☐ maison ☐ appartement ☐ autres :	160	.H	
Demandeur: Cell T. Collack - Sell Ail 6			
Personne sur place: HL HALLEUX code FAN de l'installation:	NC		/ ,
Adresse de la visite: He a de la Gora TAR Ma R.	- 2	- 4160	dale
Personne sur place : HA HALLEUX code EAN de l'installation :	client .	110	
Référentiel réglementaire : RGIE art. □ 271 ☑ 276 bis et dérogations ☑ 271	hio D 279	.,	
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11	DIS <b>U</b> 2/6		
Description de l'installation visitée :			
Tension d'utilisation :	ement · //	Δ	
1	nombre de cire		v. 11
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	nombre de cire	cons terrimae	14.
Description	En ordre	Pas en	n.a. ou
Description	Lifoldie	ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation		V	dolog.
Etat du matériel électrique installé	1	<del></del>	
Mesures de protection contre les contacts directs	1		
	$+$ $\times$ $+$		-
Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test			
Note : différentiel □ plombé □ non plombable □ à nouveau plombé			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	12		-
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	X		
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils	I V I		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe	1		
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle	-		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	V		1
	1		
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre : μ. ΜΩ	1		
Résistance de dispersion de la prise de terre :	Janes	+ COCOTEC I	PELCILIM achi
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement indi	viduei de i ager	il SOCOTEC I	DELGIUM ASDI.
Manquements / Notes :		0	
I it here de Don elechi le	- 5 G	4/1	25/06
* Absence de plon élochique * Remottre point les maleur			
V 2 11-1		1	~
I he mothe Point be in alux	a 6	ج <u>ک</u>	D. P
7/\			
Conclusion:			
☐ L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Le procha	in contrôle pé	riodique est à	effectuer
dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.			,   8
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une	visite complé	mentaire est	a C
exécuter par le même organisme après mise en conformité de la vente	8 mois apres	signature de i	acte de
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un exa	amen complén	nentaire est à	exécuter 2
par le même organisme en vue de compléter le dossier.			18
Nom et visa de l'inspecteur : Nom et vi	sa du demande	ur pour réception	on:
Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,			/
// duren DO	٠١ -	1	
// CUFFARU	11	1	i
Domenico	416	_ \	5

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinâve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be